

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020 A 18 H 30
DANS LA SALLE DES FETES

En raison des conditions liées à la propagation de l'épidémie de la COVID-19

=====

PRESENTS : M. YUNG R - Mme AUTIÉ C - M. CHABOT M - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mmes DELAGE S - DULUC C - MM. DUPIN F - FERNANDEZ T - M. HARDY C - Mme MARTINEZ-MELLET S - M. PUECH M - Mme RUDDÉLL C - M. VINCELOT M.

EXCUSES : Mme GLEYROUX F (pouvoir à Mme RUDDÉLL) ;

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Thierry

Date de convocation : 03/12/2020.

=====

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020 :

Arrivée de Mme MARTINEZ-MELLET à 18 H 35

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - DECISIONS DU MAIRE : /

III - DELIBERATIONS :

1 - Projet de construction d'un restaurant scolaire :

a) compte rendu des commissions bâtiments et école - choix et validation de l'estimation des travaux

(délibération n° 2020-12-01) :

Exposé de M. le Maire : Le 23 janvier 2020 le conseil municipal validait l'une des trois propositions de restructuration et d'extension du groupe scolaire présentées par les architectes M. BLAZQUEZ et Mme BARBARESCO, qui consistait à construire une salle de restaurant et transformer le restaurant actuel en salle de classe. Ce projet était estimé à 276 100.00 € HT, auxquels s'ajoutaient les frais de maîtrise d'œuvre et annexes pour un montant total d'opération estimé à 317 515.00 € HT / 381 018.00 € TTC.

Sur ce projet ont été sollicitées et obtenues les subventions de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL et celle du Département.

Or, au terme de plusieurs réunions et entretiens, force a été de constater que certains éléments essentiels à un tel projet ne correspondaient pas totalement aux besoins : absence de toilettes dans le restaurant scolaire, suppression des vestiaires du personnel de l'école, surface de restauration insuffisante.

Conscients de cette problématique, les architectes et les élus des commissions école et bâtiments ont donc orienté leurs études sur la création d'un nouveau restaurant scolaire indépendant du bâtiment actuel. Plusieurs hypothèses ont été examinées : construction contiguë au primaire, construction le long du mur d'enceinte côté parking, et enfin construction perpendiculaire entre la maternelle et le mur d'enceinte.

La solution de construction contiguë au primaire ayant été écartée, plusieurs approches prévisionnelles ont été présentées :

- La solution A à 380 000.00 € HT de travaux, ne comprenait pas les liaisons couvertes avec l'existant et limitait l'équipement de la cuisine au minimum par la récupération du matériel existant.

- La solution B à 445 000.00 € HT de travaux, permettait de traiter les liaisons et d'avoir plus de latitude concernant l'équipement de la cuisine avec en particulier l'aménagement d'un self.

- La solution C (perpendiculaire à l'existant - proposée par M. HARDY) à 440 000.00 € HT de travaux répondait aux besoins mais condamnait plusieurs fenêtres du couloir de la maternelle et ne permettait plus l'accès direct au pré.

La solution B considérée comme la plus pertinente, est donc proposée au conseil municipal.

Décision : votes	contre	01	voix (M. HARDY)
	Abstentions	01	voix (Mme AUTIÉ)
	Pour	13	voix.

Débat : M. Hardy demande si l'on a reçu un plan pour la solution C car, selon lui, le projet n'est pas fonctionnel s'il est implanté dans l'autre sens.

M. Daurat indique que M. le Sous-Préfet a demandé que les communes se hâtent à déposer leurs demandes de subventions auprès de l'Etat, et que toutes les communes ne sont pas bénéficiaires de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

M. Hardy propose que les utilisateurs des locaux soient consultés pour le côté pratique et le fonctionnement au quotidien. Selon lui, les ATSEM apprécieraient le pré fermé pour les maternelles.

M. le Maire précise qu'une cour leur est déjà réservée de l'autre côté et qu'une consultation a été faite au préalable.

A contrario, d'après Mme Ruddell, les ATSEM trouvent que la maternelle manquerait de lumière et que le pré est utilisé dans la longueur pour les activités de l'école.

M. Daurat se dit « être fatigué » du fait que « quand on parle d'architecture, tout le monde est architecte » ; selon lui, on a fait appel à un architecte qualifié et compétent, il faut maintenant avancer.

b) Convention de maîtrise d'œuvre correspondant à la solution B (délibération n° 2020-12-02)

Exposé de M. le Maire : Mme BARBARESCO devient seule et unique interlocutrice dans ce projet, M. BLAZQUEZ ayant dû ralentir son activité professionnelle, pour raisons personnelles.

L'enveloppe prévisionnelle estimée et arrondie à 445 000.00 € HT ayant été validée, la convention proposée prévoit les missions suivantes :

- Phase 1 - conception et permis de construire

- Esquisses préliminaires et avant-projet sommaire

- Estimation sommaire des travaux

- Dossier PC (permis de construire).

- Phase 2 - consultation des entreprises

- Mise au point de l'avant-projet détaillé au 1/50°

- Rédaction d'un descriptif quantitatif détaillé des travaux à effectuer

- Constitution du dossier d'appel d'offres pour consultation des artisans

- Dépouillement des offres de prix et signature des marchés

- Mise au point d'un calendrier de travaux.

- Phase 3 - direction des travaux

- Réunions régulières de chantier (1 par semaine) permettant de vérifier la conformité des travaux exécutés avec les marchés et les règles de l'art. Coordonner les interventions des différents corps d'état

- Vérification des demandes de paiement des artisans en fonction des marchés signés

- Réception des travaux, et décompte final des coûts engagés.

Les bureaux d'études sont intégrés en paiement direct dans la convention, et la répartition des taux de rémunération sera la suivante :

- Taux architecte 8.50 % soit 37 825.00 € HT

- Taux bureaux d'études forfait (environ 2.50 %) soit 11 400.00 € HT.

Ces montants seront ajustés sur le montant HT final des travaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette mission de maîtrise d'œuvre, et à autoriser M. le Maire à signer la convention d'études proposée.

Décision : votes	contre	00	voix
	Abstentions	01	voix (Mme AUTIÉ)
	Pour	14	voix.

2 - Restauration du clocher de l'église :

a) choix et validation de la proposition de maîtrise d'œuvre (délibération n° 2020-12-03)

Monsieur le Maire indique que le clocher de l'église nécessitant des travaux de restauration, un appel à maîtrise d'œuvre avait été lancé le 25 février 2020.

Avaient été consultés :

- M. Bruno PHIQUEPAL, Architecte du patrimoine

- M. Philippe LEBLANC de l'Agence Architecture Patrimoine

- Mme DUPUIS LE MARECHAL, Architecte du patrimoine.

M. Philippe LEBLANC et Mme DUPUIS LE MARECHAL avaient répondu favorablement et transmis leur proposition.

M. PHIQUEPAL, quant à lui, s'était abstenu compte-tenu de sa charge importante de travail.

Les élections municipales puis le premier confinement lié à la COVID-19, ont empêché la poursuite de ce dossier, qui n'a été repris qu'en août/septembre.

Il s'avère que M. Philippe LEBLANC, contacté par mail le 8 septembre, n'a pas donné suite à la demande d'entrevue de la commission bâtiments.

Mme DUPUIS LE MARECHAL quant à elle s'est déplacée à plusieurs reprises sur les lieux et a présenté une proposition de maîtrise d'œuvre qui comprend :

- L'étude de restauration,
- Le dossier de consultation des entreprises,
- Le suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux,

Pour une rémunération forfaitaire de 14 300.00 € HT / 17 160.00 € TTC.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur cette proposition et à la valider.

Décision : Votes :

contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	15	voix.

b) Installations de l'opérateur de téléphonie :

M. le Maire porte à la connaissance de ses collègues les éléments suivants :

Le 29 octobre 1998, une convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public a été signée entre la commune de Béguey et BOUYGUES TELECOM pour permettre à celui-ci d'installer ses équipements à l'église de Béguey ; à savoir emplacements sur lesquels sont installés des antennes et faisceaux hertziens - un local d'une surface de 5 m² situé au RDC du clocher dans lequel sont installés des armoires techniques - des emplacements nécessaires au passage des câbles reliant les équipements techniques. En contrepartie, une redevance est versée annuellement, laquelle est indexée sur l'IRL (indice de référence des loyers).

Plusieurs avenants sont venus compléter cette convention qui a été transférée au 1^{er} juillet 2017 au profit d'INFRACOS pour une durée allant jusqu'au 17 janvier 2019 et à FREE MOBILE à compter du 18 janvier 2019 ; la date d'échéance étant fixée au 30 juin 2029.

Si FREE MOBILE a racheté les équipements de BOUYGUES TELECOM, ils ne sont toujours pas installés sur le site, une phase de réaménagement et de travaux étant nécessaire pour leur permettre d'exploiter leurs propres équipements.

Ces travaux n'ont pu toutefois être engagés par FREE MOBILE, la commune ayant descellé d'importants travaux de restauration à réaliser au clocher de l'église.

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} décembre dernier, FREE MOBILE a annoncé mener actuellement une étude d'implantation sur un site situé à CADILLAC ; lequel pourrait suffire à l'opérateur.

Dans l'attente de l'avancée du projet de restauration du clocher de l'église, et de son financement, il est acté que dans un premier temps, le contrat poursuit ses effets. FREE MOBILE démontrera à sa charge les installations le moment venu. Un constat d'huissier interviendra alors avant et après le démontage.

Dans l'hypothèse où FREE MOBILE résilie le contrat avant l'attribution des subventions attendues par la commune, les installations seront démontées par l'opérateur.

3 - S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) : convention de servitude pour le passage d'une ligne souterraine au lieu-dit Boisson (délibération n° 2020-12-04)

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE au lieudit BOISSON ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section A n° 532 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Votes :

contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	15	voix.

4 - Finances 2020 - Budget 2020 - Décision modificative n° 2 (délibération n° 2020-12-05)

Exposé de M. le Maire :

La commission finances s'est réunie, et il est nécessaire d'effectuer au budget 2020 les virements de crédits suivants :

Virements de crédits pour investissements :

- Eclairage public - lanternes HS 104 Av Libération	526.00 €
- Eclairage public façades Mairie	2 902.00 €
- Panonceaux signalisation « sauf livraisons »	250.00 €
- Barrières sécurité - Sice technique	1 450.00 €
- Radar pédagogique	4 500.00 €
- Ecole : renouvellement TBI classe G2	3 129.00 €
- Ecole : renouvellement ordi volé	630.00 €
- Achat défibrillateurs	4 000.00 €
- Voirie 2020 : accès parking RD10/Rue du P.Paresse	700.00 €
- Voirie 2020 : confortement mur clôture atelier	10 200.00 €
- Restaurant scolaire : maîtrise d'œuvre + bureau d'études + analyse de sol	22 400.00 €
- Eglise : maîtrise d'œuvre	8 000.00 €

	58 687.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6068 Autres matières et fournitures	58 687.00 €	
DF 023 Virement à la section d'investissement		58 687.00 €
RI 021 Virement de la section de fonctionnement		58 687.00 €
DI 2041582 Eclairage public		3 428.00 €
DI 21578 Signalisation		250.00 €
DI 2158 Autres matériels et outillages		5 950.00 €
DI 2183 Matériel de bureau et informatique		3 759.00 €
DI 2188 Autres immobilisations corporelles		4 000.00 €
DI 2315 Immos en cours		10 900.00 €
DI 2315-310 Construction restaurant scolaire		22 400.00 €
DI 2315-320 Restauration clocher église		8 000.00 €

Votes : contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	15	voix.

Précisions complémentaires : Le radar pédagogique solaire et mobile sera posé en priorité sur l'Avenue de la Libération et la Route de Cardan, et ce pour inciter à la limitation de la vitesse.

IV - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :

- Mme MARTINEZ-MELLET : une réunion a eu lieu pour la création d'une boîte à livres avec des produits de récupération et du plexiglass acheté. Celle-ci sera implantée en début d'année par le service technique et comme prévu Avenue de la Libération, à côté de la croix. Elle sera pourvue de quelques livres.
- Mme Ruddell : commission école : pour des raisons sanitaires liées à la COVID-19, les différentes activités habituelles de Noël sont annulées. A la demande des enseignants, aucune personne étrangère ne devra entrer dans l'école ; le Père Noël ne pourra donc pas aller dans les classes. Toutefois subsistent en accord avec l'équipe enseignante : la distribution des Père Noël en chocolat, la collation avec chocolat chaud et chocolatine. Les livres offerts aux enfants seront emballés par la commission et les enseignants en assureront la distribution le 18 décembre. Le repas de Noël sera servi le 17 décembre.

Les colis aux personnes âgées de 70 ans seront distribués par élus et les membres du CCAS.

- Mme Delage : la nouvelle édition du journal municipal est rédigée et sera distribuée au plus tôt et de préférence ce week-end. Appel à volontaires, articles et idées de parution est lancé.
M. le Maire félicite Mme Duluc pour son travail de recherche et la présentation détaillée de plusieurs outils numériques. Cette investigation fera l'objet d'une présentation prochaine afin de déterminer, poursuivre et fidéliser la communication auprès de nos administrés.
- Commission finances : M. le Maire a rencontré M. MAXIMILIEN Trésorier de Cadillac, pour faire le point sur la situation financière de la commune. Une réunion élargie à l'ensemble des élus sera organisée pour un échange sur les choix budgétaires sur la période du mandat (programme pluriannuel et financement), et pour expliquer le système comptable d'une commune.

• M. Daurat et Mme Chevrier : Commission voirie et sécurisation de Bourg : le compte-rendu de réunion de sécurisation de Bourg est à disposition des élus. Un rendez-vous avait été sollicité avec le Centre Routier de Créon pour étudier la mise en sécurité de l'Avenue de la Libération (entre la Place Pierre Laffitte et l'Hôtel Restaurant) par l'implantation de places de parking de chaque côté de la voie. Or, les représentants du Centre Routier ne se sont pas déplacés. Contact pourrait être également pris avec le CAUE.

Par ailleurs, le « Tour de France » traversera Béguey par l'Avenue de la Libération et la Route de Cardan entre le 16 et le 17 juillet 2021. A cette occasion, le Département va refaire le revêtement de la voie, ce qui va reporter le marquage des stationnements par la commune. Courant janvier les responsables du Centre Routier et le représentant de la société SERI se réuniront en nombre restreint. M. Daurat précise que dans les trois ans qui suivent la réfection d'un revêtement de voie, il ne peut pas y avoir de nouveaux travaux. Cela coïnciderait donc avec le planning du SIEA en 2024. Lors des travaux de sécurisation, le Département appliquera une vétusté pour attribuer sa subvention.

Mme Chevrier indique que l'entreprise CHATAIGNÉ établira un devis pour les trottoirs du Clos du Pin pour un bicouche de gravier blanc et un coût d'environ 40 000 €. La réfection de la chaussée sera prioritaire.

« Un tour de la commune » sera fait pour assurer un relevé des travaux à effectuer.

M. Hardy signale un problème sur le trottoir à hauteur du carrefour de la Rue de la Chapelle et de l'Avenue de la Libération.

V - QUESTIONS DIVERSES :

- la situation des véhicules en stationnement irrégulier et prolongé et la procédure menée par la commune et la gendarmerie pour y mettre fin est évoquée par Mme Delage. M. Dupin fait part de la présence de nuit d'une personne dans l'un de ces véhicules. M. Hardy évoque également le stationnement sur les trottoirs.
- M. Dupin évoque le manque de curage des fossés, notamment Chemin de halage où il conviendrait également d'élaguer des peupliers. M. Daurat précise que l'entreprise VIMENEY a été retenue pour des travaux de curage de fossés (non compris Chemin de halage) qui doivent être réalisés après la coupe du maïs.
- M. Hardy interroge sur le choix d'achat des défibrillateurs autonomes externes (DAE). Cet achat sera finalisé sous peu.
- En réponse à la demande de Mme Duluc, M. Daurat précise que l'éclairage du parking entre l'Avenue de la Libération et la Rue du Puits de Paresse sera fait au cours du 1^{er} trimestre 2021.
- M. Dupin signale également un manque d'éclairage entre la Rue de l'Eglise et le Clos de Peyran, et sur le Chemin de la Branche. Ces sujets seront abordés prochainement en commission.
- M. Daurat rappelle qu'il convient de relever le numéro porté sur le poteau électrique défaillant pour solliciter une demande d'intervention.

Avant de clôturer la séance, M. le Maire souhaite à chacun de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, malgré un contexte difficile.

Séance levée à 20 H 05